Brevet d'animateur-animatrice de centres de vacances

Pour obtenir le brevet d'animateur-animatrice de centres de vacances (CDV) homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tu dois réaliser **4 étapes** qui peuvent s'effectuer sur une période de **3 ans maximum** à dater du premier jour de la formation. Pour intégrer cette formation, il faut être âgé-e de minimum **16 ans** au moment de la 1re étape.

→ ÉTAPE 1 : Formation de base

Un séjour en résidentiel de **8 jours, 10 jours** ou de **2 x 5 jours.** Tu l'as déjà réalisé, félicitations !

→ ÉTAPE 2 : Formation pratique

Cette étape a pour but de mettre en pratique les acquis de la formation de base (1re étape) et d'assumer la responsabilité, à part entière, d'un groupe d'enfants ou de jeunes.

Conditions de validité de formation pratique :

La formation pratique doit s'effectuer lors d'un séjour ou d'une plaine de vacances agréé-e comme CDV par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). La liste des pouvoirs organisateurs agréés par l'ONE comme centres de vacances est reprise sur le site www.centres-de-vacances.be ou www.myone.be.

La durée complète de la ou des période-s de formation pratique dans un centre agréé comme CDV par l'ONE doit être de **150 h minimum** sous l'une des formes suivantes :

- **1** période de **10 jours** au moins en séjour ou en camp, soit 150 h ;
- **1** période de **3 semaines** consécutives en plaine de vacances, soit 150 h ;
- **2** périodes de **2 semaines** consécutives en plaine de vacances, chaque période valant 100 h ;
- **2** périodes de **6 jours** au moins en séjour ou en camp, chaque période valant 75 h (100 h si séjour de 8 jours) ;
- **1** période de **2 semaines** consécutives en plaine de vacances et **1** période de **6 jours** au moins en séjour ou en camp, chaque période valant respectivement 100 h et 75 h (100 h si séjour de 8 jours).

Tu dois être présent-e pendant la totalité du séjour, du camp ou de la période de plaine.
Tu dois participer aux temps de préparation et d'évaluation en équipe d'animation et prendre en charge un groupe d'enfants pendant minimum 7 heures par jour.

Concernant les plaines d'été spécifiquement :
- 1 semaine de plaine complète = du lundi au vendredi
- 2 jours fériés légaux maximum autorisés durant la période de formation pratique

Document à renvoyer complété à l'adresse brevets@cemea.be :
Attestation de formation pratique d'animateur-trice de CDV

→ VOIR VERSO →

→ **ÉTAPE 3 : Approfondissement**

Cette étape est nécessaire pour développer ses connaissances, approfondir une dimension de l'animation et assurer son savoir-faire ainsi que son savoir-être.

- Si tu as suivi la formation de base (1re étape) de **8 jours**, tu dois choisir au moins **2 week-ends** d'approfondissement.
- Si tu as suivi celle de **10 jours** ou **2 x 5 jours**, tu dois choisir au moins **1 week-end** d'approfondissement.
- Les week-ends d'approfondissement s'organisent tout au long de l'année, hors congés scolaires.
- Au minimum, 1 des week-ends d'approfondissement doit suivre la formation pratique (2e étape – voir schéma du parcours).

→ **ÉTAPE 4 : Qualification**

C'est un temps d'évaluation lors d'un week-end de **3 jours**. Il s'agit de faire le point sur tes expériences et représentations (fonction, enfants, vacances…) et de te positionner quant aux valeurs éducatives que tu souhaites porter.

Conditions d'accès

Avoir effectué les 3 premières étapes et disposer des documents nécessaires :

- certificat d'aptitude à la fonction d'animateur-trice de CDV ;
- attestation(s) de formation pratique ;
- certificat(s) de participation active à un ou plusieurs approfondissements.

NOUVEAU : étape 3 + 4 : Approfondissement – qualification

Cette formule permet d'effectuer la 3e et 4e étape dans un même temps. Elle a lieu en **5 jours** en résidentiel.

Document délivré à la fin de la formation : Brevet provisoire d'animateur-trice de CDV.
Tu recevras plus tard ta carte officielle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comment t'inscrire à l'une des étapes ?

Rends-toi sur le site Internet des CEMÉA (www.cemea.be) et clique sur l'onglet « Formations », puis sur l'encadré « Brevet d'animateur-trice de CDV ». Coche l'étape qui t'intéresse et clique sur la formation qui te convient le mieux. Tu auras alors toutes les informations nécessaires concernant les prix et le détail de la formation. Il ne te restera plus qu'à remplir le formulaire en cliquant sur « S'inscrire ».

Si tu n'es pas à l'aise avec le site Internet, tu peux nous envoyer un mail avec ta demande de formation à inscriptions@cemea.be ou te rendre dans une de nos permanences (Liège – Bruxelles).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésite pas à appeler le Service Inscriptions au 04/253.08.43 ou au 02/543.05.92 ou encore à contacter par mail le groupe Formation à l'animation à l'adresse formation-animation@cemea.be.